



Contrat d'objectif territorial

Programme d'actions « économie circulaire » (ECI)

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU JOVINIEN



LE CONTEXTE DU PROGRAMME

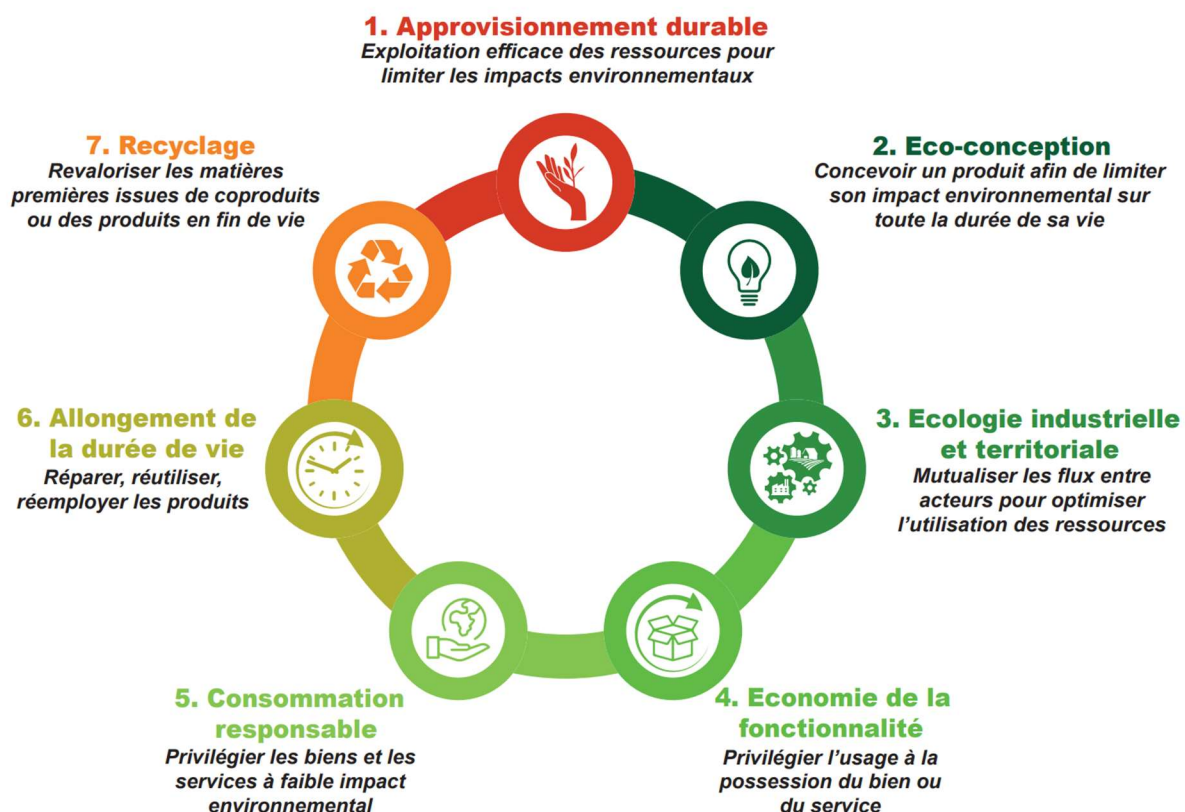
Le Contrat d'objectif territorial (COT) est un dispositif mis en place par l'agence de la transition écologique (l'ADEME) dans le but d'accélérer les changements de pratiques internes d'une collectivité pour réduire son impact environnemental et d'impulser ou de pérenniser une animation territoriale en ce sens.

L'ADEME met à disposition des collectivités retenues des référentiels (grilles d'évaluation et de suivi) et soutient financièrement leur démarche. Concrètement, les collectivités s'engagent sur l'évaluation et l'amélioration de leurs performances, dans deux domaines phares :

- Le référentiel « Climat, air, énergie » ;
- Le référentiel « **Économie circulaire** ».

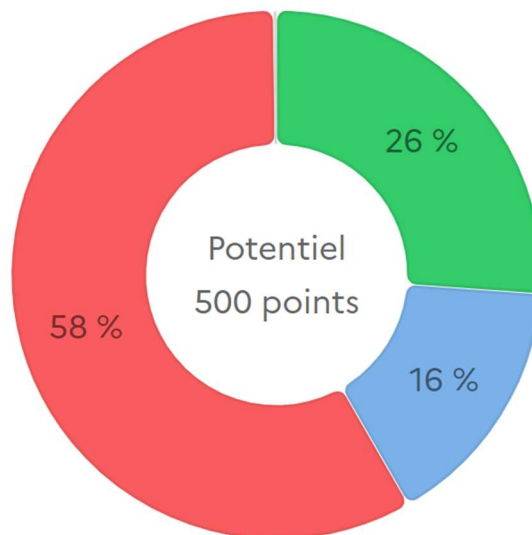
Elles effectuent un état des lieux au démarrage et obtiennent des scores validés par des auditeurs externes. Ces scores s'accompagnent de progressions attendues impliquant l'élaboration d'un programme d'actions concrètes. L'atteinte des objectifs ainsi définis conditionne l'obtention de la totalité des financements prévus

Les communautés de communes du **Jovinien**, du Gâtinais en Bourgogne, de la Vanne et Pays d'Othe et de Yonne Nord ont cosigné en 2022 une convention avec l'ADEME afin de s'engager dans un Contrat d'objectif territorial (COT) pour enclencher une démarche conjointe.



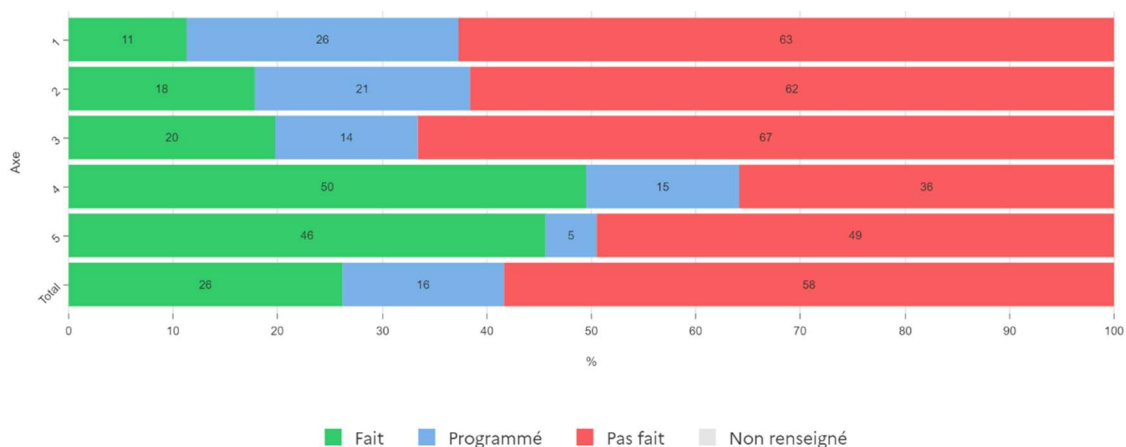
LES OBJECTIFS DE PROGRESSION

Sur la base de l'état des lieux réalisé en 2023, des objectifs de progression ont été fixés pour chacun des territoires. Pour rappel, le score de la communauté de communes est de **130 points**, soit 26% du score du référentiel « Economie circulaire ».



Progression par axe : pourcentages

Économie Circulaire



1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire
2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

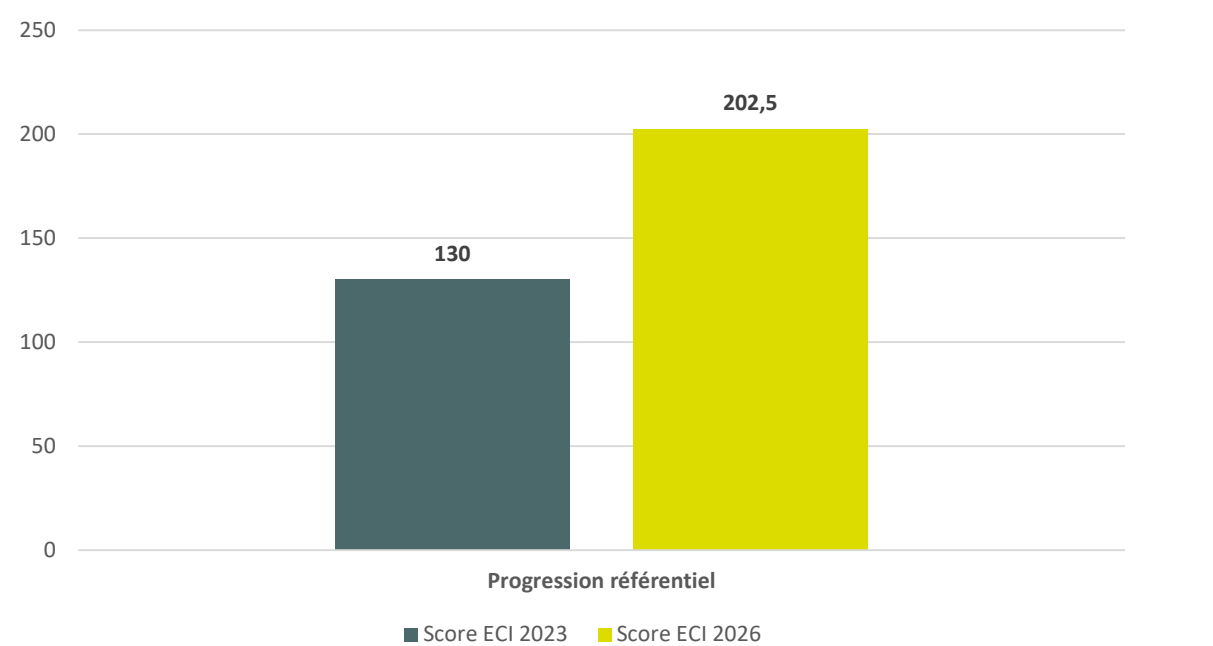
Pour la communauté de communes du Jovinien, l'objectif de progression est donc de **+11%**, soit **53 points supplémentaires** sur la durée de mise en œuvre du COT. Il faut donc que la CCJ passe de 26% du référentiel à 37% du référentiel.

Les actions présentées ci-après sont des actions permettant une progression minimum de **15%** (73 points supplémentaires), soit 4% au-dessus du minimum requis afin d'apporter une marge de sécurité satisfaisante.

Au total, cela représente **17 actions** à planifier.

LA SYNTHESE DU PROGRAMME D'ACTIONS EN POINTS

Action	Potentiel de mise en œuvre minimum
Action 1	3,6
Action 2	6,9
Action 3	5,25
Action 4	7.2
Action 5	5
Action 6	3.9
Action 7	-
Action 8	4
Action 9	6.1
Action 10	9.8
Action 11	-
Action 12	13.5
Action 13	5
Action 14	2.25
Action 15	-
Action 16	-
Action 17	-
Total	72,5 points



PLAN D'ACTIONS

PLAN D'ACTIONS	5
AXE 0. DEFINIR UNE STRATEGIE GLOBALE DE LA POLITIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE.....	6
ACTION 1. S'ENGAGER POLITIQUEMENT ET ORGANISER LES MOYENS DISPONIBLES.....	6
ACTION 2. REALISER UN DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE	8
AXE 1. S'ORGANISER EN INTERNE.....	10
ACTION 3. ETABLIR UNE GOUVERNANCE	10
ACTION 4. SUIVRE ET EVALUER LE DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE	12
AXE 2. SE FORMER ET AGIR ENSEMBLE.....	13
ACTION 5. DEFINIR UN PROGRAMME DE FORMATION ECONOMIE CIRCULAIRE	13
AXE 3. COMMUNIQUER EN INTERNE ET EN EXTERNE ET MIEUX COOPERER	15
ACTION 6. INFORMER, SENSIBILISER ET FEDERER LES ACTEURS ECONOMIQUES	15
ACTION 7. DEVELOPPER UN PLAN DE COMMUNICATION POUR CHAQUE CIBLE DU TERRITOIRE	17
ACTION 8. REALISER UNE VEILLE ACTIVE LES FINANCEMENTS MOBILISABLES POUR FACILITER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT	18
AXE 4. OPTIMISER LES SERVICES DE REDUCTION, COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS POUR ETRE EXEMPLAIRE	19
ACTION 9. METTRE EN ŒUVRE ET SUIVRE LE PLPDMA	19
ACTION 10. CONNAITRE L'ETAT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS	20
ACTION 11. RENFORCER LE SUIVI DES MODALITES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS.....	22
AXE 5. DEPLOIEMENT DES PILIERS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	24
ACTION 12. DEFINIR LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DE SOBRIETE	24
ACTION 13. PROMOUVOIR ET LANCER AU SEIN DE LA COLLECTIVITE UNE DYNAMIQUE DE CONSOMMATION RESPONSABLE ET DE SOBRIETE	26
ACTION 14. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) ET D'ECOCONCEPTION DES ENTREPRISES.....	28
ACTION 15. DEPLOYER UNE GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS.....	30
ACTION 16. SENSIBILISER LA POPULATION ET PROMOUVOIR LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET LA GESTION DES DECHETS	31
ACTION 17. FAVORISER L'EMERGENCE D'UNE FILIERE DE REEMPLOI SOLIDAIRE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	32

AXE 0. DEFINIR UNE STRATEGIE GLOBALE DE LA POLITIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 1. S'ENGAGER POLITIQUEMENT ET ORGANISER LES MOYENS DISPONIBLES

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : +3,6 POINTS

Portage politique : commission du développement économique et du numérique

Portage technique : chargé de développement économique

MISE EN ŒUVRE :

Une stratégie territoriale visant à développer l'économie circulaire sur le territoire nécessite un portage politique et un pilotage technique dédiés. Pour ce faire, il est impératif de cadrer les modalités de mise en œuvre de cette stratégie, notamment via la publication d'une **délibération cadre**.

Au sein de cette délibération, le territoire souhaite faire apparaître à minima :

- **L'élu référent** en charge de la politique d'économie circulaire. La **commission** en charge de piloter la stratégie ECI est également indiquée ;
- **La vision et les engagements** en matière d'économie circulaire pour le territoire (**+1,8 pts**). Si cette vision n'est pas nécessairement chiffrée, elle précisera, pour chacun des sept piliers de l'économie circulaire, l'ambition du territoire.
- **L'équipe technique** en charge de mettre en œuvre la stratégie économie circulaire (**+1,2 pts**). Les membres de cette équipe sont désignés, un **chef de projet** est identifié et les modalités de fonctionnement seront précisés.
- Le **budget** alloué à la politique économie circulaire (**+0,6 pts**).

D'autres éléments pourront détaillés au sein de la délibération cadre afin de renforcer la portée du document (partenaires, feuilles de route, etc.). En cas d'évolution, cette délibération est actualisée.

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Rédaction de la délibération cadre et délibération du conseil communautaire

2025 : Sans objet

2026 : Sans objet

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé **très élevé**.

Les quatre territoires engagés doivent publier cette délibération cadre. Une réflexion commune, notamment sur la définition de la vision et des engagements, est à privilégier.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

1.1.1.1	Identifier un élu référent en charge de la politique Economie Circulaire
1.1.1.2	Engager la politique Economie Circulaire - Formaliser une vision et des engagements économie circulaire
1.1.1.4	Identifier l'équipe technique
1.1.1.5	Allouer un budget à la politique économie circulaire

INDICATEURS :

- Budget ECI ;
- Nb COTECH / COPIL.

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Note d'organisation ;
- délibération sur la vision et engagements de la collectivité ;
- CR COTECH / COPIL ;
- Budget.

RESSOURCES :

« Métropole de l'économie circulaire : adoption d'une stratégie et d'une feuille de route 2020 – 2030 »
– Toulouse Métropole

DEFINIR une stratégie globale de la politique économie circulaire

ACTION 2. REALISER UN DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : +6,9 POINTS

Portage politique : commission du développement économique et du numérique

Portage technique : chargé de développement économique

MISE EN ŒUVRE :

La mise en œuvre d'une stratégie visant à développer l'économie circulaire sur le territoire implique une bonne connaissance des enjeux locaux, mais également des acteurs présents sur le territoire. Afin de répondre intégralement aux attentes du référentiel, le diagnostic comprendra :

- Une identification des enjeux (+0,9 pts) et objectifs en lien avec l'économie circulaire dans les documents de planification existants (SRDEII, PRPGD, PRAEC, SRADDET, S3, PLU, SCOT, PCAET, PAT, SRDT, etc.) ;
- Une analyse du tissu économique local (+0,6 pts) ;
- Une analyse des enjeux environnementaux (+1,2 pts) ;
- Une analyse des enjeux sociaux (+1,2 pts) ;
- Un recensement des acteurs présents et des initiatives en cours sur le territoire (acteurs institutionnels, acteurs économiques du territoire, acteurs associatifs et citoyens). Une première prise de contact, par exemple sous la forme d'un questionnaire, pourra être réalisé afin de renforcer le diagnostic (+0,6 pts).

Après formalisation du diagnostic, ce dernier sera partagé avec les acteurs clés des filières étudiées (+2,33 pts).

Dans la mesure où de nombreux éléments sont déjà disponibles dans les différents documents et diagnostics couvrant le territoire, il convient en premier lieu de recenser l'ensemble de ces éléments et de les compiler. Puis une analyse supplémentaire pourra être réalisée afin de compléter les éléments manquants.

L'accompagnement par un prestataire externe spécialiste de l'économie circulaire peut être recommandé.

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Recensement des éléments disponibles et compilation

2025 : Formalisation du diagnostic et réalisation d'une cartographie des acteurs. Partage du diagnostic

2026 : Sans objet

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé **très élevé**.

Les quatre territoires engagés doivent réaliser ce diagnostic. **Réaliser le diagnostic à l'échelle du PETR du Nord de l'Yonne est à privilégier.**

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

1.1.2.1	Identifier les enjeux et objectifs en lien avec l'économie circulaire dans les documents de planification existants
1.1.2.2	Intégrer dans le diagnostic une analyse des secteurs économiques
1.1.2.3	Intégrer dans le diagnostic une analyse des enjeux environnementaux
1.1.2.4	Intégrer dans le diagnostic une analyse des enjeux sociaux
1.1.2.5	Réaliser un recensement des acteurs et des initiatives
3.1.1.4	Partager le diagnostic avec les acteurs clés des filières étudiées

INDICATEURS :

- Réalisation du diagnostic ;

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Diagnostic qui intègre bien les points 1.1.2.1 à 1.1.2.5 ;
- Réunion de partages avec acteurs clés.

RESSOURCES :

« *Diagnostic écologie industrielle et territorial* » – Syndicat des Déchets Centre Yonne ;

« *Cartographie des acteurs associatifs* » – Communauté de commune du Jovinien ;

« *Réalisation d'un diagnostic de territoire sur l'économie circulaire* » OPTIGEDE – SITCOM du Sud-Gironde.

AXE 1. S'ORGANISER EN INTERNE

ACTION 3. ETABLIR UNE GOUVERNANCE

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : +5,25 POINTS

Portage politique : commission du développement économique et du numérique

Portage technique : chargé de développement économique

MISE EN ŒUVRE :

Le territoire souhaite mettre en place une gouvernance élargie permettant de piloter la stratégie et la mise en œuvre des actions économie circulaire en adéquation avec la réalité du territoire. Pour cela, il est programmé :

- De mettre en place un comité de pilotage regroupant l'ensemble des services de la CCJ concernés (+1,2 pts) ;
- D'ouvrir la gouvernance en intégrant des représentants des acteurs du territoire au sein du comité du pilotage (+1,8 pts) ;
- D'organiser, avec les membres du comité de pilotage, des groupes de travail régulier qui permettront d'orienter la politique économie circulaire du territoire (+2,25 pts).

Coconstruite avec les acteurs du territoire, la stratégie Economie Circulaire sera ainsi soutenue par ces derniers lors de sa mise en œuvre.

Les modalités d'organisation (composition, fréquence, etc.) de cette gouvernance doivent être précisées clairement, par exemple au sein de la délibération cadre (action 1).

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Définition des modalités de gouvernance ;

2025 : Mise en œuvre selon les modalités déterminées ;

2026 : Mise en œuvre selon les modalités déterminées.

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé **très élevé**.

Les quatre territoires engagés doivent se positionner sur ces enjeux de gouvernance. **Une gouvernance commune (même de manière ponctuelle afin de garder une échelle de réflexion cohérente) est pertinente.**

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

1.1.3.1	Mettre en place un comité de pilotage interne élargi
1.1.3.2	Mettre en place une gouvernance élargie avec les représentants des acteurs du territoire
1.1.3.3	Mettre en place des groupes de travail pour la construction des actions économie circulaire

INDICATEURS :

- Gouvernance mise en place ;
- Nb groupe de travail.

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Note d'organisation ;
- Liste groupe de travail.

AXE1. S'ORGANISER EN INTERNE

ACTION 4. SUIVRE ET EVALUER LE DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : +7,2 POINTS

Portage politique : commission du développement économique et du numérique

Portage technique : chargé de développement économique

MISE EN ŒUVRE :

Au travers de son PCAET ainsi que du PLDPMA, le territoire de la CCJ décline plusieurs actions relatives à l'économie circulaire.

De manière régulière, la mise en œuvre du programme d'actions fait l'objet d'un bilan (+6 pts). Ce dernier est alors partagé systématiquement au sein des instances de gouvernance (+1,2 pts) de la stratégie ECI.

Les modalités d'élaboration et d'actualisation du programme d'actions peuvent être intégrées au sein de la délibération cadre (action 1).

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Sans objet ;

2025 : Réalisation d'un bilan des actions ECI et partage avec la gouvernance ;

2026 : Réalisation d'un bilan des actions ECI et partage avec la gouvernance .

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé **modéré**.

Si les quatre territoires engagés doivent réaliser un suivi, la CCJ est le seul territoire qui décline son programme d'actions via son PCAET.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

1.3.2.1	Réaliser un bilan
1.3.2.2	Partager le bilan avec la gouvernance

INDICATEURS :

- (Suivi des indicateurs des actions menées).

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

Bilan des actions menées.

AXE 2. SE FORMER ET AGIR ENSEMBLE

ACTION 5. DEFINIR UN PROGRAMME DE FORMATION ECONOMIE CIRCULAIRE

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : +5 POINTS

Portage politique : commission du développement économique et du numérique

Portage technique : chargé de développement économique

MISE EN ŒUVRE :

Le développement de l'économie circulaire sur le territoire implique une évolution complexe des modèles de production, de consommation mais également d'aménagement. Une approche transversale est également nécessaire.

Ce développement implique donc que les personnes en charge de développer la stratégie économie circulaire soient formés à ces nouveaux enjeux. Pour cela, le territoire souhaite donc définir un programme de formation spécifique à l'économie circulaire (+1 pts).

Le programme sera composé d'un ensemble de formation à destination des techniciens de la CCJ mais également à destination des élus (+2 pts). Les formations peuvent être générales ou thématiques en abordant spécifiquement un des enjeux/piliers de l'économie circulaire. En outre, le programme intégrera autant que possible des partages d'expériences (ex : visite de site).

Concernant la mise en œuvre du programme de formation, le territoire se fixe notamment l'objectif de former plus de 20% des élus communautaires aux enjeux de l'économie circulaire (+2 pts).

Un recueil des formations suivies sera établi afin de pouvoir l'acculturation du personnel et des élus à l'économie circulaire.

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Etablissement du programme de formation ;

2025 : Sans objet ;

2026 : Sans objet ;

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé très élevé.

Les quatre territoires engagés souhaitent établir ce programme de formation. Un programme de formation à l'échelle du PETR, dont le contenu est adapté en fonction du retour de chacun semble très pertinent.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

1.2.1.1	Définir un programme de formation économie circulaire
1.2.1.2	Inclure dans le programme de formation des formations économie circulaire pour les élus et les techniciens
1.2.1.5	Former plus de 20% des élus à l'économie circulaire

INDICATEURS :

- Programme établi ;
- Nb personnes formées (techniciens et élus).

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Programme de formation ;
- Liste participants.

RESSOURCES :

- « Programme de formation économie circulaire de l'Ademe » [Trouver une formation - ADEME Formation](#)

AXE 3. COMMUNIQUER EN INTERNE ET EN EXTERNE ET MIEUX COOPERER

ACTION 6. INFORMER, SENSIBILISER ET FEDERER LES ACTEURS ECONOMIQUES

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : + 3,9 POINTS

Portage politique : commission des déchets / déchetterie

Portage technique : responsable des services techniques

MISE EN ŒUVRE :

Dans une logique de sobriété et de participation, le territoire informe et sensibilise les acteurs économiques sur les thématiques de l'économie circulaire. Cela passe par exemple par la mise à disposition de supports d'information ou de ressources bibliographiques, par l'information des entreprises ou même par la réalisation d'un atelier d'information. Les moyens sont multiples.

A court terme, le territoire a notamment programmé la mise en place d'une information des acteurs économiques du territoire sur le pilier allongement de la durée d'usage (+0,9 pts). En effet, le SDCY finalise la mise en place d'une plateforme de réemploi des matériaux professionnels (My Troc Pro). Après finalisation, une communication spécifique des entreprises sera réalisée ;

Plus largement, la Communauté de communes du Jovinien est engagée dans le dispositif « Territoire d'Industrie ». Le cœur du dispositif s'appuie notamment sur la mise en place d'un programme de visites des entreprises, puis sur la réalisation d'un reporting de ces différentes visites afin de faciliter la mise en réseau des acteurs économiques (+3 pts).

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Sensibilisation des entreprises à la plate-forme de réemploi des matériaux. Visites des entreprises et mise en place du reporting ;

2025 : Poursuite des visites et reporting ;

2026 : Sans objet.

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé très élevé.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

5.3.1.6	Réaliser au moins 1 action d'information/sensibilisation sur le pilier allongement de la durée d'usage
5.3.3.1	Établir une cartographie de représentants locaux à potentiel de partenariat
5.3.3.5	Fédérer les acteurs économiques et suivre les indicateurs des partenariats

INDICATEURS :

- Nb acteurs fédérés ;
- Nb actions menées.

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Actions menées ;
- Cartographies des acteurs ;
- Liste partenariats.

RESSOURCES :

- Stratégie de production photovoltaïque en autoconsommation à l'échelle d'une ZA – CC du Jovinien

COMMUNIQUER EN INTERNE ET EN EXTERNE ET MIEUX COOPERER

ACTION 7. DEVELOPPER UN PLAN DE COMMUNICATION POUR CHAQUE CIBLE DU TERRITOIRE

Objectif : décliner l'identité climat air énergie et plus globalement les enjeux du PCAET de la collectivité dans les différents supports de communication

- **Décliner le plan de communication pour chaque cible du territoire**
- **Contrôler et évaluer l'efficacité du plan de communication**

Portage politique : commission environnement et commission économie (ECI) / Instance VP

Portage technique : cabinet du maire, DGS/ DGA

Potentiel de mutualisation avec les autres communautés de communes : élevé

➔ **Se doter d'un outil de communication mutualisé** (volet communication)

2024 = préparation à quatre EPCI, mobiliser les chargés de communication et réfléchir à un outil simple

2025 = mise en place d'un outil

Mise en œuvre

Ce besoin de structurer la communication adaptée au territoire est partagé par les 4 communautés de communes du COT. La mise en place d'un projet alimentaire territorial entre ces quatre même partenaires renforce ce besoin.

A l'échelle de la CCJ, la volonté politique a été clairement exprimé avec la relance de la revue de la CCJ comme outil de connaissance et de valorisation des services et des projets de la CCJ et des communes.

➔ **En l'absence de service de communication dédié, ce travail en lien avec les partenaires passe par une organisation à préciser préalablement à l'échelle de la CCJ.**

Enfin, le CCJ bénéficie d'une mobilisation citoyenne très active qui soutient les projets des communes et de la CCJ (ex : comités des fêtes, associations dans les communes, la Fabrique de territoire ou convergence des possibles). La lisibilité et les synergies seront au cœur de la communication pour rendre accessibles à toutes les informations associées aux enjeux d'entraide et de coopérations du PCAET (CAE, ECI, adaptation au changement climatique et connaissance du territoire en terme de biodiversité, eau, alimentation).

2024 :

- Définition des besoins et des moyens humains
- Organisation et intégration dans la réflexion avec les partenaires

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Résultats	Cadre	Référence PCAET
Toutes	Communes OTI Associations Structures partenaires tels que le SMYM, l'ARB BFC, la Région, le Département	Services / élus CCJ Partenaires, habitants	Moyen humain Nb de revue / an Nb de supports de communication	Plan de communication dédiés aux enjeux CAE / ECI Outil de partage	PCAET Différents engagements nécessitant la communication	Action 1

ACTION 8. REALISER UNE VEILLE ACTIVE LES FINANCEMENTS MOBILISABLES POUR FACILITER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : + 4 POINTS

Portage politique : commission économie, commission déchets et déchetterie

Portage technique : chargé de développement économique, responsable technique DGS/ DGA

MISE EN ŒUVRE :

La mise en œuvre de la stratégie de transition écologique, y compris sur le volet économie circulaire nécessite la réalisation d'actions et de projets concrets sur le territoire.

A ce titre, le financement des projets revêt bien sur une importance prioritaire. Pour les acteurs publics, il est désormais indispensable de mobiliser les sources de cofinancement disponibles dans une logique d'optimisation des ressources budgétaires.

C'est pourquoi, la communauté de communes du Jovinien souhaite mener une veille active afin d'identifier le plus en amont possible les différentes sources de financements mobilisables pour renforcer le budget de sa politique de transition écologique (+4 pts).

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Mise en place d'une veille sur les financements à mobiliser ;

2025 : Veille active et partage des éléments ;

2026 : Veille active et partage des éléments.

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé **fort**.

Au titre de son PCAET (action 1.2), la CCJ est le seul territoire à avoir programmé la mise en place d'une veille sur les sources de financement. Cependant, cette veille pourrait être réalisée conjointement, avec un partage des éléments à l'échelle du PETR.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

4.3.1	Réaliser une veille
-------	---------------------

INDICATEURS :

- Nombre et Montant subventions captées.

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Système de veille ;
- Liste subventions identifiées.

RESSOURCES :

- Stratégie de production photovoltaïque en autoconsommation à l'échelle d'une ZA – CC du Jovinien

AXE 4. OPTIMISER LES SERVICES DE REDUCTION, COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS POUR ETRE EXEMPLAIRE

ACTION 9. METTRE EN ŒUVRE ET SUIVRE LE PLPDMA

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : + 6,1 POINTS

Portage politique : SDCY & commission des déchets / déchetterie

Portage technique : SDCY & responsable des services techniques

MISE EN ŒUVRE :

Socle de la stratégie de prévention et de réduction des déchets, le PLPDMA doit prochainement être révisé. Au regard des sujets traités, il revêt bien évidemment une importance prioritaire pour la stratégie économie circulaire du territoire.

Il est actuellement porté par le Syndicat des Déchets Centre Yonne.

Le territoire souhaite donc participer activement à sa révision, puis à sa mise en œuvre.

Sans présager du futur contenu du PLPDMA, sa mise en œuvre future permettra de déployer plusieurs mesures de prévention sur le territoire (+1,1 pts si 15 actions composent le PLPDMA).

Concernant le suivi du PLPDMA, une commission consultative sera organisée annuellement (+1 pts). Le territoire y participera. Un bilan sera également produit afin d'évaluer sa mise en œuvre (+4 pts).

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Révision du PLPDMA ;

2025 : Mise en œuvre des actions du PLPDMA, organisation de la CCES et production du bilan ;

2026 : Organisation de la CCES et production du bilan ;

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé **très élevé**.

Le Syndicat des Déchets Centre Yonne porte le PLPDMA pour 3 des 4 territoires du PETR.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

2.1.1.1	Déployer 3 à 9 actions sur l'année
2.1.1.2	Déployer 10 à 14 actions sur l'année
2.1.1.3	Déployer 15 actions ou plus
2.1.2.1	Organiser au moins 1 réunion de la CCES par an
2.1.3	Suivre le PLPDMA

INDICATEURS :

- Indicateurs de suivi du PLPDMA.

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Liste des actions réalisés : Compte rendus, illustrations, notes, etc.

ACTION 10. CONNAITRE L'ETAT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : + 9,8 POINTS

Portage politique : commission des déchets / déchetterie

Portage technique : responsable des services techniques

MISE EN ŒUVRE :

Sur la période de mise en œuvre de COT, la communauté de commune du Jovinien a programmé la réalisation d'un diagnostic général sur le fonctionnement du service des déchets.

Ce diagnostic doit notamment permettre :

- De disposer d'une analyse actualisée relative à l'état du système de collecte sur le taux d'utilisation du service (+1 pts) ;
- De disposer d'une analyse relative au fonctionnement du parc de déchetteries (+1 pts) ;
- De disposer d'éléments permettant d'identifier les solutions à mettre afin de diminuer les flux traités (+1 pts).

Plus largement, le fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets sera analysé dans sa globalité.

Sur la base des résultats de l'étude, un programme d'actions doit être mis en place (+1 pts) avec chiffrage des opérations d'optimisation (+1 pts).

En complément, la collectivité dispose d'une matrice des coûts afin d'évaluer les coûts de la gestion des déchets. Afin de pouvoir mieux prendre en compte les résultats de la matrice dans le diagnostic du service, les agents sont en cours de formation (+4,8 pts).

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Engagement de l'étude et formation à l'exploitation de la matrice des coûts. Analyse des résultats de la matrice ;

2025 : Identification des solutions d'optimisation à mettre en place ;

2026 : Sans objet ;

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé faible.

Sur les quatre territoires engagés dans la démarche, la CC du Jovinien est le seul territoire qui a programmé un diagnostic sur le fonctionnement de son service de collecte et de traitement des déchets.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

2.2.1.1	Disposer d'une analyse actualisée par rapport à l'état du système de collecte sur le taux d'utilisation du service
2.2.1.2	Disposer d'une analyse actualisée par rapport à l'état du système de collecte sur l'évaluation du parc de déchèteries
2.2.1.3	Disposer d'une étude préalable à la mise en place de solutions alternatives pour diminuer les flux traités
2.4.2.1	Mettre en place un plan d'actions
2.4.2.2	Chiffrer les objectifs du plan d'actions
4.1.2.1	Etudier les pistes d'optimisation : analyser la matrice des coûts

INDICATEURS :

- Réalisation de l'actions.

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Analyse effectuée ;
- Nombre de non-conformités ;
- Programme d'actions associé ;
- Matrice des coûts.

ACTION 11. RENFORCER LE SUIVI DES MODALITES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : 0 POINTS – PREREQUIS OBLIGATOIRE

Portage politique : commission des déchets / déchetterie

Portage technique : responsable des services techniques

MISE EN ŒUVRE :

Compte tenu des enjeux sous-jacents, la compétence de collecte et de traitement des déchets exercé par le territoire revêt une place très importante dans la stratégie d'économie circulaire. Cet enjeu est également partagé par l'ADEME. C'est pourquoi, le suivi précis des modalités de collecte et de traitement des déchets sur le territoire conditionne la progression du territoire dans le processus de labélisation.

A cet effet, il est nécessaire de programmer :

- La rédaction et la mise à disposition du public du rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets ;
- La rédaction et la mise à disposition du public de l'arrêté fixant les modalités de collecte des différentes catégories de déchets sur le territoire ;
- La production et le suivi des DUERP pour toutes les activités liées à la compétence collecte et de traitement des déchets ;
- La mise à disposition du public du règlement de collecte des déchets ;
- La création d'un listing des installations de collecte et de traitement, y compris les installations classées ICPE, précisant la typologie des installations et le niveau de conformité ;
- Référencer l'ensemble des autorisations d'exploiter les sites classés ICPE de collecte et de traitement des déchets ;
- Elaborer un outil permettant de suivre l'état de conformité réglementaire de chacune des installations de collecte et de traitement pour les émissions polluantes et les nuisances.

Les installations et activités des délégataires ou exploitants sont également à prendre en compte.

La mise à disposition du public des éléments se fait via le site internet du territoire.

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Rédaction et mise à disposition des éléments ;

2025 : Actualisation des éléments ;

2026 : Actualisation des éléments.

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé **très élevé**. Les quatre territoire sont concernés par ce prérequis du référentiel.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

2.2.0	Respecter la réglementation en matière de collecte des déchets
2.3.0	Respecter la réglementation en matière de traitement pour la valorisation des déchets
2.4.0	Respecter la réglementation

INDICATEURS :

- Nombre de non-conformités.

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

Pour l'intégralité des activités de collecte et traitement, DSP et prestataire inclus.

- Arrêté fixant les modalités de collecte des différentes catégories de déchets
- Attestation sur l'honneur du respect de la législation sociale et environnementale pour la collecte et le traitement des déchets et mentionnant l'absence de contentieux en cours ;
- Dernier DUERP en date pour les activités liées à la compétence collecte et traitement ;
- Délibération approuvant le règlement de collecte des déchets qui couvre l'ensemble du territoire administratif de l'EPCI ;
- Guide de collecte ou document assimilé ;
- La liste des installations ICPE liées à la compétence collecte, précisant le type de ces installations et leur niveau de conformité ;
- Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGD) ;
- Autorisation d'exploiter pour les sites classés ICPE.

AXE 5. DEPLOIEMENT DES PILIERS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 12. DEFINIR LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DE SOBRIETE

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : + 13,5 POINTS

Portage politique : Instance Transition – VP

Portage technique : DGS/ DGA et service juridique et commande publique

MISE EN ŒUVRE :

Les achats responsables consistent à acheter en tenant compte, à chaque étape du cycle de vie d'un produit ou d'une prestation, des impacts économiques, environnementaux et sociaux qui sont générés. La mise en place d'une politique d'achats publics responsables est un axe fort de la stratégie d'économie circulaire du territoire.

Pour ce faire, le territoire souhaite :

- Définir les orientations de sa stratégie d'achats responsables (+1,8 pts) au sein d'un document écrit (charte ou délibération) ;
- Réaliser une analyse des achats publics de la collectivité sous la forme d'une cartographie des achats (+1,25 pts) ;
- Sensibiliser et former l'ensemble du personnel concernés à la commande publique responsable (+3,1 pts). Cette mesure est liée au programme de formation du territoire ;
- Etablir un tableau de bord permettant de mesurer la part et la nature des marchés publics responsables (+2,5 pts) ;
- Elargir sa démarche auprès des communes du territoire dans une approche partenariale (+1,8 pts).

A terme, l'objectif est que 30% des marchés publics de la communauté de communes puissent intégrer des dispositions environnementales (+3,1 pts).

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Définition des principales orientations et information des communes du territoire ;

2025 : Production de la cartographie des achats et sensibilisation du personnel ;

2026 : Elaboration du tableau de bord de suivi et actualisation du document cadre. Evaluation de l'objectif.

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé **très élevé**.

Les quatre territoires du PETR souhaitent développer cet axe de travail.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

3.2.1.1	Décider d'engager une structuration de sa politique d'achats responsables
3.2.1.2	Disposer d'une politique d'achats responsable structurée
3.2.1.3	Réaliser une cartographie des achats
3.2.1.4	Sensibiliser et former à la pratique des achats responsables au sein de la collectivité
3.2.3.1	Mettre en place un tableau de bord
3.2.3.3	Promouvoir les achats responsables auprès des élus et des acheteurs du territoire qui n'ont pas encore adopté des pratiques d'achats responsables
3.2.2.1	Disposer d'au moins 30% des marchés publics incluant des dispositions environnementales

INDICATEURS :

- Nb et % achats avec critères DD ;
- Nb réunions ou formations / sensibilisation commande publique responsable.

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Cartographie des achats ;
- Compte rendus réunions formations ;
- Liste des personnes présentes ;
- Exemple critères DD intégrés.

RESSOURCES :

- « Référentiel des clauses environnementales par segments d'achat » - La clause verte
 - o [La clause verte | clauses environnementales pour les marchés publics](#)

ACTION 13. PROMOUVOIR ET LANCER AU SEIN DE LA COLLECTIVITE UNE DYNAMIQUE DE CONSOMMATION RESPONSABLE ET DE SOBRIETE

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : + 5 POINTS

Portage politique : commission des déchets / déchetterie, commission développement économique

Portage technique : Chargée de mission Biodéchets, responsable services techniques

MISE EN ŒUVRE :

La consommation responsable consiste à se questionner sur la pertinence de nos besoins dans une logique de sobriété (demande en énergie, en matériaux, sobriété foncière, ressources en eau, etc.) et à les satisfaire en limitant l'impact négatif sur l'environnement et sur la société. Elle doit conduire à faire évoluer les modes de production et de consommation.

Pour cela, le territoire ambitionne de :

- Sensibiliser de manière global les agents ainsi que les élus communautaires (+1,25 pts) ;
- Former à minima un agent ainsi qu'un élu communautaire à la consommation responsable. Cette mesure s'inscrit dans le programme de formation (+1,25 pts) ;
- Formaliser son engagement en faveur de la consommation responsable au sein d'un document, par exemple, sous la forme d'une charte. (+1,25 pts)
- Réaliser une ou plusieurs actions à destination des établissements scolaires sur la thématique de la consommation responsable. Cette mesure est d'ailleurs inscrite au PCAET de la CCJ (+1,25 pts).

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Sensibilisation du personnel et des élus. Rédaction de la charte ;

2025 : Formation du personnel et des élus ;

2026 : Mise en place d'actions auprès des établissements scolaires.

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ECHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé **très élevé**. Les quatre territoires du COT souhaitent développer cet axe de travail.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

3.3.2.1	Sensibiliser les élus et les techniciens
3.3.2.2	Former les élus et les techniciens
3.3.2.4	Formaliser dans un document une vision et un plan d'actions de la collectivité sur la consommation responsable et la sobriété
3.3.3.1	Réaliser des actions à destination d'établissements scolaires

INDICATEURS :

- Nb élus et techniciens formés ;
- Nb action spécifiques sobriété.

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Délibération ou note sur la vision consommation responsable et sobriété ;
- Liste formations proposées ;
- Nb participants.

ACTION 14. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) ET D'ÉCOCONCEPTION DES ENTREPRISES

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE : + 2,25 POINTS

Portage politique : commission du développement économique et du numérique

Portage technique : chargé de développement économique

MISE EN ŒUVRE :

L'écologie industrielle et territoriale s'appuie sur l'étude des flux pour identifier et développer des synergies entre acteurs économiques d'un territoire : substituer des flux de matières, d'énergies et d'eau, initier la mutualisation de moyens et de services, le partage d'infrastructures.

Le territoire souhaite contribuer à la mobilisation autour de l'EIT en accompagnant les entreprises dans la mise en œuvre des synergies. Un projet de production photovoltaïque, avec autoconsommation à l'échelle de plusieurs entreprises au sein d'une zone d'activité est en cours de développement sur la commune de Joigny (+1,5 pts).

L'écoconception vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux.

Par le biais de sa direction développement économique, la communauté de communes du Jovinien souhaite engager une étude d'opportunité sur le réemploi des déchets plastiques des industriels du territoire dans leurs process de production (+0,75 pts).

Cette étude s'inscrit dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie. Sa réalisation est programmée pour 2024.

CALENDRIER PROPOSE :

2024 : Accompagnement des entreprises sur l'opération d'autoconsommation et réalisation de l'étude d'opportunité sur le réemploi des déchets plastiques ;

2025 : A affiner selon les résultats de l'étude ;

2026 : A affiner selon les résultats de l'étude.

POTENTIEL DE MUTUALISATION A L'ÉCHELLE DU COT :

Le potentiel de mutualisation est jugé **intéressant**.

La réflexion engagée par la CC du Jovinien sur l'autoconsommation collective photovoltaïque présente un fort potentiel de reproductibilité pour les autres territoires.

MESURES DU REFERENTIEL CONCERNEES :

3.4.3.1	Accompagner les entreprises au travers d'opérations collectives
3.5.3	Accompagner opérationnellement les projets : mettre en œuvre des synergies, intégrer l'EIT dans les projets d'aménagement du territoire
3.5.3.7	Au moins une synergie mise en œuvre sur les activités de la collectivité

INDICATEURS :

- Nb projets en phase d'étude / réalisation ;

PREUVES A APPORTER SUR LA PLATEFORME :

- Notes / compte rendus /illustrations.

RESSOURCES :

- Stratégie de production photovoltaïque en autoconsommation à l'échelle d'une ZA – CC du Jovinien

ACTION 15. DEPLOYER UNE GESTION DE PROXIMITE DES BIODÉCHETS

Objectif :

- Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets ainsi qu'une politique tournée vers l'économie circulaire
- Suivre annuellement et atteindre les objectifs de diminution de la production des déchets ménagers et assimilés

Porteur politique : commission déchets / déchetterie

Porteur technique : responsable des services techniques, chargée des biodéchets et maître composteur, guide composteur

Mise en œuvre :

Le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris pour les ménages devra s'appliquer au 31 décembre 2023.

3 axes :

- Déchets de jardin (campagnes de broyage bi-annuelles, projet de création de plateforme de broyage)
- Promotion et accompagnement du compostage individuel
- Déploiement du compostage collectif

Déploiement du compostage collectif

2024 :

- Formation maître composteur
- Sensibilisation et mobilisation d'habitants référents (flyer, stand semaine biodiversité, Qui l'eût crue ?...)
- Favoriser le broyage sur place, pour les élagages communaux (redistribuer le broyat aux habitants et / ou l'utiliser par les collectivités et / ou autre)
- Mieux informer les habitants sur les centres de broyage des déchets verts, installés dans les communes
- Expérimenter une commune « 0 biodéchet » en tant que pilote (2022 -2023)
- Implantation de composteurs
- Développement de la filière broyat

2025-2026 :

- Nombre de composteurs collectifs (50 sites accompagnés / ETP/an année 1 et 100 sites accompagnés/ETP année 2 et individuels installés)
- Nombre de composteurs individuels distribués /an (objectif sur 2 ans : 1538)
- Nombre d'événements sur la gestion de proximité (communication / sensibilisation) Evolution du tonnage collecte OM
- Evolution du tonnage des déchetteries

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Liens avec projets / contrats	Référence PCAET
C. économie (ECI) C. environnement	Communes Ecoles SDCY Associations AJCJ Département	Habitants Professionnels Cantines Paysagistes, Agriculteurs	Nb référents,, nb composteurs collectifs et individuels, évolution tonnage, nb campagnes broyat	Flyer communication	PLPDMA PAT PCAET	Action 25 et spécifiquement sur les biodéchets

ACTION 16. SENSIBILISER LA POPULATION ET PROMOUVOIR LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET LA GESTION DES DECHETS

Objectif :

- Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets ainsi qu'une politique tournée vers l'économie circulaire
- Suivre annuellement et atteindre les objectifs de diminution de la production des déchets ménagers et assimilés

Porteur politique : commission déchets / déchetterie

Porteur technique : responsable des services techniques, chargée des biodéchets et maître composteur, guide composteur7

Mutualisation potentielle élevée

Mise en œuvre :

La consommation responsable et la gestion des déchets sont deux des piliers essentiels de l'économie circulaire. En outre, la population représente un levier d'action essentiel afin d'engager une véritable transition écologique à l'échelle du territoire

Mettre à disposition des habitants des guides sur les gestes écoresponsables ; - Recourir à son site internet afin de favoriser la diffusion des guides ; - Sensibiliser la population au travers d'un défi « Famille Zéro Déchet »

Au travers de sa stratégie de sensibilisation, le territoire souhaite également cibler les établissements scolaires. Pour cela, il est souhaité de pouvoir animer des ateliers auprès des enfants du périscolaire dès 2024

Actions s'adressant au grand public - Organiser des opérations de nettoyage de la nature, sous forme de défis lancés entre scolaires, habitants, communes, etc. - Organiser des campagnes de communication grand public ludiques, des concours, etc. - Tenir un stand sur cette thématique pour chaque événement organisé par les communes ou la communauté de communes

2024 * 2026

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Liens avec projets / contrats	Référence PCAET
C. économie (ECI) C. environnement	Communes Ecoles SDCY Associations AJCJ Département	Habitants Professionnels Cantines Paysagistes, Agriculteurs	- Nombre de guides / animations réalisés ; - Nombre de foyers participants au défi famille zéro déchets - nombre d'utilisation des gobelets	Exemple de guides / supports animations ; - CR / photos du défi « Famille zéro déchets	PLPDMA PAT PCAET	Action 25 et spécifiquement sur les biodéchets

ACTION 17. FAVORISER L'EMERGENCE D'UNE FILIERE DE REEMPLOI SOLIDAIRE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Objectif :

- Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets ainsi qu'une politique tournée vers l'économie circulaire
- Suivre annuellement et atteindre les objectifs de diminution de la production des déchets ménagers et assimilés

Porteur politique : commission déchets / déchetterie

Porteur technique : responsable des services techniques, chargée des biodéchets

Mutualisation potentielle élevée

Mise en œuvre :

La consommation responsable et la gestion des déchets sont deux des piliers essentiels de l'économie circulaire. En outre, la population représente un levier d'action essentiel afin d'engager une véritable transition écologique à l'échelle du territoire

Mettre à disposition des habitants des guides sur les gestes écoresponsables ; - Recourir à son site internet afin de favoriser la diffusion des guides ; - Sensibiliser la population au travers d'un défi « Famille Zéro Déchet »

Au travers de sa stratégie de sensibilisation, le territoire souhaite également cibler les établissements scolaires. Pour cela, il est souhaité de pouvoir animer des ateliers auprès des enfants du périscolaire dès 2024

Actions s'adressant au grand public - Organiser des opérations de nettoyage de la nature, sous forme de défis lancés entre scolaires, habitants, communes, etc. - Organiser des campagnes de communication grand public ludiques, des concours, etc. - Tenir un stand sur cette thématique pour chaque événement organisé par les communes ou la communauté de communes

2024 - 2026

Commissions concernées	Partenaires	Cibles	Indicateurs	Preuve / livrables	Liens avec projets / contrats	Référence PCAET
C. économie (ECI) C. environnement	Communes Ecoles SDCY Associations AJCJ Département	Habitants Professionnels Cantines Paysagistes, Agriculteurs	- Nombre de guides / animations réalisés ; - Nombre de foyers participants au défi famille zéro déchets - nombre d'utilisation des gobelets	Exemple de guides / supports animations ; - CR / photos du défi « Famille zéro déchets	PLPDMA PAT PCAET	Action 25 et spécifiquement sur les biodéchets